

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

Excusé(e)s :

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.

Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.

Rapport N° 36

**ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL
MUNICIPAL**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, pris en application du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, permet aux conseils municipaux d'allouer aux trésoriers municipaux une indemnité de conseil pour toute la durée du mandat.

Le montant mensuel versé correspond aux taux maximum calculé sur l'indice brut 100 (N.M. 203) soit 939,95 euros en tenant compte de la nouvelle valeur du point du 1^{er} juillet 2010. Ce montant sera revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point.

Cette indemnité a toujours été accordée jusqu'à présent aux trésoriers municipaux de la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de reconduire cette indemnité pour Monsieur Christian PETHE, trésorier municipal depuis le 10 mai 2010, date de sa prise de fonctions.

D E L I B E R A T I O N

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2010,

**P/LE MAIRE ET PAR DELAGATION,
L'ADJOINT,**

ALAIN BARDOT